



**PROVINCE DU QUÉBEC**  
**Municipalité du *canton de Gore***  
**AVIS PUBLIC**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ SUSMENTIONNÉE**

**DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, Sarah Channell, greffière-trésorière de la municipalité du Canton de Gore :

**QUE**, lors de la séance ordinaire du conseil municipal du canton de Gore, qui se tiendra le lundi 6 juillet 2026, à 19 h, au Centre communautaire Trinity situé au 2, chemin Cambria à Gore (QC), le Conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes, relative aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

Numéro	Bâtiment affecté	Nature de la demande
2026-12	26, CH DES PINSONS, LOT 5 316 784	La demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'un garage à 2.6 mètres du bâtiment principal au lieu de 5 mètres, comme l'exige l'article 71 du règlement de zonage n° 214.
2026-13	15, CH DU LAC GRACE, LOT 5 317 131	La demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'un garage attenant à la résidence existante. L'implantation projetée du garage serait située à 2 m de la limite latérale, au lieu de 3 m, comme l'exige le règlement de zonage n° 214.
2026-14	20 RUE THOMPSON LOT 5 317 908	La demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'un nouveau bâtiment à 8,42 m de la ligne avant, au lieu des 12 m requis dans la zone VI-19.
2026-15	CHEMIN THOMAS GORE 6517810	La dérogation mineure vise à autoriser ce qui suit : La construction d'un garage sur un terrain comportant aucune maison principale et non du côté opposé de la route, comme l'exige l'article 70 du règlement de zonage n° 214.  La construction d'un garage dont la salle de bains comprendra une douche au lieu, au maximum, de toilettes et d'un lavabo, comme l'exige l'article 73 du règlement de zonage n° 214.



**PROVINCE DU QUÉBEC**  
**Municipalité du *canton de Gore***

**AVIS PUBLIC**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ SUSMENTIONNÉE**

---

---

Donné à Gore, QC.  
Ce 11 juin 2026

---

Sarah Channell  
Greffière-Trésorière